

~~~~~

## Procès verbal du Comité syndical du Mardi 7 juillet 2020

L'an deux mil vingt le sept juillet à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André De Sangonis à l'invitation du Président en date du vingt neuf juin 2020.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Laurent DUPONT (suppléant), Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOUJON, Daniel JAUDON, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET, |
| Absents ou excusés :                                             | Sébastien ANDRAL, Bernard FABREGUETTES, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Marie-Pierre PONS, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES ;                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

**Le Président** ouvre la séance en informant que c'est la dernière réunion de la mandature avant le renouvellement des instances dans les intercommunalités.

Il rappelle aussi que c'est la dernière séance de M. VILLARET et souhaite saluer l'excellent travail réalisé pour le Pays Cœur d'Hérault, le courage et l'investissement dont il a fait preuve. Le Président remercie également M.VILLARET au nom de l'équipe administrative.

Les présidents des autres Communautés de communes du territoire, à tour de rôle félicite M.VILLARET pour l'énorme travail réalisé dans la qualité et la durée pour le Cœur d'Hérault et exprime leur reconnaissance et lui souhaite une bonne continuation dans ses projets personnels.

**M. VILLARET** remercie l'assemblée et espère le meilleur pour le Cœur d'Hérault, pour lequel il confirme son attachement.

Le Président fait l'appel et vérifie le quorum, celui-ci est atteint et le Président précise que l'organisation de la salle est différente afin de respecter les règles sanitaires du Covid19.

**Mme FABRE** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président fait lecture de l'ordre du jour de la séance.

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-22 : BUDGET PRINCIPAL SYDEL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Lecture du rapport par M. BRUN.

L'assemblée n'a pas de question.

**L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés :**

- ✓ **D'Approuver** le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif

**ET, hors la présence de Monsieur le Président,**

- ✓ **De Constater** que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion
- ✓ **D'Approuver** le compte administratif du budget principal 2019 tels que présentés ci-dessus et d'arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2019.

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-23 : BUDGET ANNEXE SCOT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Lecture du rapport par M. BRUN.  
L'assemblée n'a pas de question.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***  
***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** le compte de gestion du budget SCOT proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif SCOT

**ET, hors la présence de Monsieur le Président,**

- ✓ **De Constater** que le Compte Administratif SCOT est identique au Compte de Gestion SCOT
- ✓ **D'Approuver** le compte administratif du budget SCOT 2019 et d'arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2019 SCOT

Avant de poursuivre la séance, le Président rappelle que le SCoT est une nécessité pour notre territoire. Tous les élus qui vont siéger demain vont avoir une lourde responsabilité pour finaliser un SCoT cohérent. Nous faisons face aux pressions de nos voisins, tant techniques que politiques, et de l'Etat, au simple fait que le document n'est pas encore finalisé. Il nous faut concrétiser un SCoT rapidement, cet acte politique de cohésion territoriale, et pour les citoyens également. Il est préférable de se mettre d'accord sur un SCoT même s'il n'est pas optimum, plutôt que rien du tout.

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-24 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE SYDEL 2020 -AFFECTATION DU RESULTAT 2019 BUDGET PRINCIPAL**

Lecture du rapport par M. BRUN.

**M. BILHAC** est interpellé par la présentation en déséquilibre du budget supplémentaire.

**M. TRINQUIER** précise qu'effectivement les résultats doivent être équilibrés et rappelle les principes de la comptabilité publique et souhaite que le trésorier à l'avenir présente les choses différemment en ajoutant des dépenses complémentaires.

Le Directeur précise que le Budget est en suréquilibre de part les excédents générés depuis plusieurs années et qui permettent au syndicat de ne pas avoir recours à des avances de trésorerie. Cette présentation, plus « sincère » est adoptée depuis la création du syndicat, le contrôle de légalité ne nous ayant jamais interpellés.

**M. VILLARET** rappelle l'historique sur la création du syndicat avec l'intégration de l'Association du Pays Cœur d'Hérault en 2010 et l'intégration de la MDE en 2011, ce qui a généré des excédents issus de ces associations.

Le Directeur apporte quelques informations sur le contenu et notamment l'intégration de dépenses liées à des travaux et études validées en début d'année (expérimentation sur le covoiturage, positionnement Tourisme, plan Marketing avec les OT, coopération sur l'Oenotourisme, versement des dernières aides C2E à deux communes du Lodévois, financements exceptionnels aux structures Covid19...).

**M. CARCELLER** souligne la sincérité de cette présentation et la bonne tenue des comptes depuis des années.

**Le Président** précise qu'il va toutefois œuvrer pour une présentation différente.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***  
***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019,
- ✓ **D'Adopter** le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Sydel selon les orientations définies.

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-25 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE SCOT 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Lecture du rapport par **M. BRUN**.

**M. CARCELLER** souligne l'excédent et propose de bien mettre à profit ces montants pour la mise en place du SCoT.

***L'assemblée, après en avoir délibéré, DECIDE***  
***A l'unanimité des suffrages exprimés :***

- ✓ **D'Approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2019
- ✓ **D'Adopter** le Budget Supplémentaire 2020 du Budget SCOT selon les orientations définies

**Le Président** se félicite de la bonne marche de la structure, permettant de poursuivre les actions et le développement avec toutes nos ambitions collectives.

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-26 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Lecture du rapport par **M.SOTO**.

**Le Président** précise qu'il s'agit notamment d'avancement classique de carrières pour certains agents. Le rapport ne soulève pas de questions complémentaires.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-27 : RAPPORT D'ACTIVITES 2019**

Lecture du rapport par M. VILLARET.

**M. VILLARET** invite les membres du comité syndical à se reporter sur le document joint à la convocation.

**M. VILLARET** rappelle que nous sommes un syndicat mixte ouvert avec la présence du Conseil Départemental (et pourquoi pas la Région à l'avenir) et élargie avec les Chambres Consulaires, donc ouvert sur le monde économique.

Il présente également le Conseil de Développement ouvert à la société civile qui travaille à nos côtés notamment en 2019 avec l'organisation des états généraux de l'alimentation et qui permet de faire le lien avec les souhaits de la population.

L'équipe du Pays Cœur d'Hérault n'est pas une administration de gestion mais plutôt de missions. On peut la considérer comme un laboratoire d'innovations, car elle est composée de chargés de missions et d'un directeur toujours en recherche de financements et de nouveaux projets au bénéfice du territoire.

Nos équilibres budgétaires sont souvent difficiles en raison des financements Européens qui arrivent tardivement (GAL Leader, Pépinière..). D'ailleurs, nous attendons toujours le versement FSE 2016-2017.

**M. VILLARET** précise le rôle du Pays : aider à l'ingénierie auprès des petites communes et des collectivités.

**M. VILLARET** poursuit la présentation avec le programme Leader : c'est une aide financière très importante et dynamique pour notre territoire et qui nous met en avant.

Malheureusement, il y a certaines lourdeurs administratives mais la Région Occitanie œuvre au mieux. **M. VILLARET** précise d'ailleurs que nous avons à nos côtés une Région est très bienveillante vis-à-vis du Pays et que celui-ci a une image très positive auprès des instances Régionales..

Concernant le Patrimoine, nous avons un territoire très riche et **M.VILLARET** fait part de son regret de ne pas avoir pu créer un Pays d'Art et d'Histoire.

**M. VILLARET** retrace toutes les avancées sur la Santé et remercie vivement **M.LASSALVY** pour sa connaissance et son investissement. Il félicite également le travail de Laurianne COTTEL, notre chargée de mission Santé.

**M. VILLARET** aborde également le développement économique, la création de l'agence économique « Novel.Id » en reprenant tous les changements et évolutions de cette entité.

**M. VILLARET** convie **M. SOTO** à poursuivre le travail d'élaboration du SCoT avec, notamment, le DOO.

**M. VILLARET** rappelle les engagements de cet outil et souhaite que les enjeux collectifs soient plus forts pour concrétiser cet acte politique de cohésion territoriale.

**M. SOTO** remercie **M. VILLARET** pour sa présentation.

**Le Président** conclut sur le rôle important du Pays pour l'avenir de ce territoire, son articulation avec les grandes collectivités (Département, Région) et l'Etat, et la nécessité de rester unis.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

### **DÉLIBÉRATION N° 2020-28 : APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AUPRES DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL**

Lecture du rapport par **Mme NEGRIER-FERNANDO**.

**Mme NEGRIER-FERNANDO** se félicite des bons rapports et de la très bonne entente avec la Région Occitanie et précise que le SYDEL est un interlocuteur privilégié de la Région.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-29 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ARIAC**

Lecture du rapport par **M. ROIG**.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-30 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC INITIATIVE CŒUR D'HERAULT**

Lecture du rapport par **M. ROIG**.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-31 : MESURES RELATIVES AUX LOYERS DES USAGERS DE NOVEL.ID**

Lecture du rapport par **M. ROIG**.

Suite à l'approbation de ces trois rapports liés à l'économie et aux emplois, **M. ROIG** en profite pour féliciter le Pays pour son soutien aux entreprises durant le confinement et pense qu'il faudra poursuivre dans le temps cette action d'accompagnement spécifique post-COVID.

Il propose que chaque EPCI fasse un travail précis sur le foncier économique disponible pour le faire remonter dans le SCOT de façon la plus fine possible afin de défendre un projet cohérent vis-à-vis des services de l'Etat.

**M. DUPONT** estime que le SCOT devra faire apparaître très clairement le projet agricole et alimentaire et la préservation des terres agricoles afin de pouvoir justifier par ailleurs les besoins en foncier économique.

**Mme FABRE** partage le souhait du Président SOTO de pouvoir créer une véritable délégation économique sur le Cœur d'Hérault pour faire avancer les choses. Mme FABRE insiste sur les attentes des entreprises, notamment sur leur accueil (foncier, immobilier d'entreprise) et qu'il convient donc afin d'accélérer la finalisation du SCOT.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

## **DÉLIBÉRATION N° 2020-32: CONVENTION DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT EXCEPTIONNEL POUR LA MISE EN PLACE DE PROJETS STRUCTURANTS DE LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE**

Lecture du rapport par **M.SOTO**.

Le Pays Cœur d'Hérault a pris toute sa place, a assuré sa mission de coordination grâce à l'implication des élus, des équipes techniques et des partenaires du territoire.

Nous avons mis en avant une image cohérente, soudée du SYDEL Pays Cœur d'Hérault, car nous avons dépassé tous les clivages durant cette période très particulière.

*L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte le rapport à l'unanimité:*

Le Président rappelle le calendrier du SCoT avec un SCOT approuvé mi-2021 et fait validé ce calendrier.

**Mme MORERE** présente les avancées sur les expérimentations sur la mobilité et la mise en place de la nouvelle plateforme de covoiturage à l'échelle du Pays, Picholines. Tous les membres sont invités à faire connaître et à communiquer sur cette plateforme et un document est distribué avec tous les éléments nécessaires.

**Mme MORERE** rappelle que nous sommes un territoire d'expérimentation pour le covoiturage dynamique et que nous allons enclencher la phase 2 avec les panneaux d'information.

**Le Président** clôture la séance en remerciant chaleureusement tous les Membres du Comité Syndical du Pays Cœur d'Hérault qui ne seront plus présents demain. Il les invite d'ailleurs à s'exprimer.

**Mme PRULHIÈRE** déclare qu'elle a été très fière de participer au SYDEL, notamment pour le domaine de la santé qui lui tenait très à cœur. Elle est très admirative du contrat local de santé et félicite l'énorme travail de M. LASSALVY et de Mme COTTEL.

Elle remercie M. VILLARET pour son travail de qualité et son engagement pour notre territoire.

Elle est très fière d'avoir participé à cette aventure car c'est le lieu privilégié et c'est l'instance où il se décide des choses pour l'avenir

**M. BILHAC** fait part de son attachement au Pays Cœur d'Hérault, très fier d'avoir participé aux fondations aux côtés de M. VILLARET et confirme qu'il faut passer à la dimension supérieure.

**M.MALAN** exprime que le travail collectif est préférable et que nos différences sont aussi la force de ce Pays, notamment pour l'agriculture.

**M. MALAN** rappelle que le SYDEL vient d'être déclaré lauréat au Programme National Alimentaire 2020 avec des aides pour la mise en place du plan d'actions proposé par le CODEV au niveau de l'alimentation et également au niveau des forêts.

**M.SOTO** salue l'engagement de M. MALAN pour les aspects forestiers, alimentaires et agricoles.

**Mme PASSIEUX** espère que l'avenir sera collectif et que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault va permettre à tout le monde d'avancer ensemble.

**M. BILHAC** partage ses craintes sur l'avenir budgétaire des collectivités et notamment du Département et les difficultés économiques auxquelles il va falloir faire face.

**M. SOTO** confirme que les deux années à venir risquent d'être compliquées au vu des annonces et des changements des aides départementales.

**M. ROIG** revient sur le bilan de ce mandat qui s'achève avec toutes les avancées réalisées. Il constate néanmoins que le territoire n'a pas su garder l'action sur l'insertion avec la disparition de la Maison de l'emploi.

**Le Président** conclut la séance en remerciant tous les élus de leur présence et de leur engagement sur ce mandat qui s'achève. Il rappelle la nécessité d'aller de l'avant à l'échelle du Cœur d'Hérault, préférant être actif et volontariste plutôt que de subir les évènements.

Une photo souvenir est réalisée à l'issue de cette séance.

**La séance est levée à 11h45**

**Secrétaire de séance**

**Mme Beatrice FABRE**